

L'Islam approuve-t-il la démocratie ?

Les musulmans disposent déjà de quelque chose de meilleur que la démocratie, à savoir le système de Shūra (consultation).

Démocratie : cela revient à prendre en compte l'avis de tous les membres de votre famille avant de prendre une décision cruciale sur des affaires familiales, quel que soit leur expérience, âge ou niveau de sagesse, en mettant tout le monde sur un pied d'égalité, du jeune enfant d'âge préscolaire au grand-père sage.

La Shūra, en revanche, consiste à consulter les personnes âgées et expérimentées en ce qui concerne ce qui est dans l'intérêt général ou non.

La différence entre les deux est évidente. La plus grande preuve de l'insuffisance de la démocratie est ce qui se passe dans certains pays, avec la légalisation d'actes contraires à la nature saine, à la religion, aux coutumes et aux traditions, comme l'homosexualité, l'usure et d'autres pratiques répréhensibles, uniquement dans le but d'obtenir la majorité des voix. En raison du grand nombre de votes en faveur de l'immoralité, la démocratie joue un rôle important dans la création de communautés immorales.

La différence entre la Shūra islamique et la démocratie occidentale réside dans la source de la législation. En démocratie, la suprématie législative est donnée en premier lieu au peuple et à la nation, tandis que dans la Shūra islamique, la suprématie législative appartient avant tout aux lois du Créateur Tout-Puissant, représentées par la Sharia, qui n'est pas une création humaine. L'autorité que l'homme détient en matière législative consiste à bâtir sur cette législation divine, et à pratiquer l'Ijtihād (raisonnement personnel) dans les domaines non couverts par une loi divine, à condition que cette autorité humaine reste encadrée par les limites de la Sharia, définissant le licite et l'illicite.

سؤال وجواب حول الإسلام

Source: <https://islam.contact/qa/fr/show/76/>

Arabic Source: <https://islam.contact/qa/ar/show/76/>

Tuesday 21st of April 2026 11:30:24 AM